

PIECE N° 3 : DOCUMENT ATTESTANT QUE LE PETITIONNAIRE EST LE PROPRIETAIRE DU TERRAIN

Le projet de reconstruction du pont des Arches sur la Bléone, le long de la RD900A au PR 2+200, se situe dans un terrain de propriété communale.

Une procédure est en cours pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet et l'occupation temporaire des terrains à proximité pour la phase chantier.